

Compte rendu du CHS plénier du 04/03/2021 :

Le premier CHS plénier de l'année 2021 s'est tenu le 04/03/2021.

Face à l'ampleur des problématiques liées à la crise sanitaire actuelle, on ne peut que souligner l'engagement des agents de la DGFIP à assurer les missions qu'ils leur sont confiées, que ce soit en présentiel ou en télétravail. Dès lors, la mission du CHSCT est primordiale. On ne peut qu'alors déplorer la volonté ministérielle et gouvernementale de les supprimer !!!

Les sujets suivants ont été abordés :

- **Registre santé-sécurité au travail** : Les demandes et remarques des agents sont prises en compte et le suivi est correctement réalisé. N'hésitez pas à signaler toute problématique.
- **Accidents du travail** : La progression du télétravail, donc la diminution de la présence physique des agents a un impact direct sur cette problématique.
- **Fiches de signalement** : N'hésitez pas à établir une fiche pour tout comportement anormal à votre égard. Une vigilance doit même être apportée aux réseaux sociaux.
- **Risque incendie** : Les exercices d'évacuation sont effectués régulièrement. La mise à jour des listes des guides et serres files vient d'être effectuée afin de tenir compte des mouvements de personnels.
- **Note d'orientation ministérielle santé, sécurité et conditions de travail** : En 2021 l'accent est mis sur les 4 points suivants :
 - consolider la démarche de prévention
 - - placer l'organisation du travail au cœur de la prévention
 - - prévenir les risques liés au télétravail
 - - prévenir les risques liés aux évolutions des organisations de travail.

La DDFIP42 va collaborer avec l'ANACT dans le cadre du projet de fusion des SIE de ST ETIENNE et FIRMINY.

- **Budget 2021** : Pour l'année 2021, le budget du CHSCT de la LOIRE s'élève, après la réserve de 6 % à un montant de 97 306,00 euros.

Le CHSCT participe avec la DDFIP42 au financement de travaux de désenfumage sur le site de FEURS, à la création d'une salle de convivialité sur les sites de convention et Amendes ainsi qu'à l'amélioration de l'ambiance lumineuse du CSRH et de la cellule foncière de Montbrison.

Le CHSCT finance, en plus des formations relatives à la sécurité incendie et à la prévention des accidents de travail, des achats de matériels sur prescription médicale, l'installation et la location de fontaines à eaux et du matériel de protection contre la COVID-19.

Des devis sont en cours concernant l'acquisition de parkings à vélo notamment sur le site de Roanne et l'amélioration du chauffage dans le hall d'accueil de St Chamond.

Suite à une remarque des membres du CHSCT, les télétravailleurs qui en feront la demande pourront obtenir un clavier afin d'améliorer leurs conditions de travail.

Vos représentants FO DGFIP 42 au CHSCT : Patrick SAPT et Sandrine GABION